

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

Présents : Tous les conseillers sauf Bénédicte CAPRANI qui donne procuration à Pierre BRUCHON, Emmanuel CLERGET, Gérard MOUGIN qui donne procuration à Pierre PROST et Didier TAILLARD excusés et Stéphane Urbain.

Secrétaire de séance : Pierre PROST.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

Investissements 2019 à étudier :

-Assainissement rue de l'Église : suite aux problèmes d'assainissement rue de l'Église, 2 devis ont été réceptionnés, un de BEJ pour 120 000 euros et un autre de l'entreprise EL ABBADI (Montgesoye) pour 8 850.00 euros. Sans surprise, le deuxième devis est accepté à l'unanimité.

-Construction d'un trottoir rue de l'École : l'entreprise EL ABBADI propose un devis de 23 000.00 Euros pour créer un trottoir de l'École jusqu'à la rue du Noyer, un passage piéton puis un trottoir de l'autre côté jusqu'à la rue des Groseilliers afin de sécuriser les piétons.

-Aménagement chemin des Charmes (pose enrobé) : suite aux 3 constructions neuves au chemin des Charmes, il est nécessaire de terminer le bout du chemin des Charmes par la pose d'un enrobé : des devis seront donc demandés.

-Aménagement bureaux secrétariat et Agence Postale. : La Poste propose une subvention de 20 000.00 euros pour aménager et améliorer l'Agence Postale et cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2019. Il faut donc réfléchir à un nouvel agencement.

.Régime indemnitaire CIA prime exceptionnelle : afin d'appliquer la proposition du Président MACRON sur le versement d'une prime comme dans les entreprises privées, le Conseil décide d'en octroyer une aux agents de la commune.

.Achat d'un jeu de pneus neige pour le véhicule de l'employée communale Christine CLERGEOT pour l'hiver prochain afin de rouler plus en sécurité.

.Décision modificative budget M14 : la subvention reçue par le SYDED pour l'amélioration de l'éclairage public n'a pas été amortie en 2018, il y a donc lieu de le faire maintenant pour l'intégrer dans le budget 2019.

Délibération vente de bois pour l'année 2019 : le garde forestier souhaite dorénavant que la commune vende le bois « façonné » et non « sur pieds ». Le Conseil décide d'essayer pour cette année et de voir si tout se passe bien.

Pour information : URBANISME :

DP : THERON Johan au 5 rue du Chalet (Aménagement des combles avec SDB et WC).

DP : THERON Véronique au 5 rue du Chalet (Remplacement porte d'entrée).

AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES :

-Plan d'alignement : toujours en cours depuis 2009 et en attente de la délibération du Département pour céder les parties départementales à la Commune. Tout devrait normalement être terminé pour la fin d'année...

-Demande révision carte communale Mme DEVILLERS : courrier reçu à la Mairie de Mme DEVILLERS de Tarcenay demandant la révision de notre carte communale afin que son terrain devienne constructible. Comme il reste encore beaucoup de terrains à bâtir et aussi en raison du coût élevé, il est décidé de ne pas la réviser pour l'instant.

-Déneigement des trottoirs : Monsieur le Maire a pris un arrêté pour que les riverains déneigent les trottoirs devant chez eux. La Commune ne sera donc pas responsable en cas de problèmes ou d'accidents.

-Point travaux rue Beau Séjour et rue Château : les travaux sont presque terminés, il ne reste plus que la plantation d'arbustes à réaliser aux beaux jours.

-Organisation Grand Débat : le Conseil décide de ne pas organiser de Grand Débat. Par contre, le cahier de doléances est toujours ouvert au secrétariat et il ne faut pas hésiter à venir le remplir, même anonymement, car il devra être retourné en préfecture pour le 22 février 2019.

Et, pour information, l'ADAPEI du Doubs organise un grand débat le vendredi 15 février 2019 à 19h00, salle Isles Basses, place Courbet à Ornans.

-Déplacement du distributeur à pains : pour des raisons de sécurité, il sera finalement installé sur la place de la Mairie et il faudra réfléchir à un joli habillage.

-Remplacement des compteurs par LINKY : la Commune n'a aucun pouvoir pour s'opposer à cela et les habitants sont libres de faire ce qu'ils veulent. C'est juste une information qui a été insérée dans le bulletin.

-Mauvaise répartition des extincteurs : suite à un contrôle des extincteurs, la commune a constaté qu'ils n'étaient pas correctement répartis dans le village et pas accessibles donc, une concertation aura lieu pour redéfinir de nouvelles répartitions et dispositions.

-Service en ligne pour personnes âgées : il est possible d'aller sur le site internet « viatrajectoire.fr » pour inscrire en ligne les personnes âgées dans un établissement. Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre rendez-vous un samedi matin au secrétariat de mairie avec Célia Mioche qui vous expliquera son fonctionnement.

-Plaintes récurrentes contre les chats envahissants et les chiens bruyants : l'Association des Chats du Pays d'Ornans va être contactée pour trouver une solution à la prolifération des chats (aux propriétaires de penser à les stériliser aussi) et le Conseil demande aux habitants possédant des chiens de faire le nécessaire pour stopper les aboiements nocturnes qui sont une nuisance pour le voisinage (collier anti-aboiements...).

-Parking place de la Mairie : il y a un sens de circulation à suivre pour pouvoir se garer correctement et éviter tout accident (gros panneau « sens interdit » assez visible d'ailleurs), donc merci de le respecter. De plus, il est **interdit** de rouler dans les plates-bandes en terre car des plantations et de l'engazonnement vont être réalisés.

-Horaires Bibliothèque : une petite erreur s'était glissée dans le bulletin municipal... La bibliothèque est bien ouverte le mercredi matin et le samedi matin de 10h30 à 12h00.

Le secrétaire de séance,
Pierre PROST.



Pour retrouver ce compte rendu vous pouvez consulter notre site :

<https://trepot.fr/>

A la rubrique : Conseils municipaux